

DELIBERATION 2025-06 : ADMISSION EN NON-VALEUR POUR LE BUDGET DU BISTROT DU PRADEAU

Le vingt-neuf avril deux-mil vingt-cinq à neuf heures, le Conseil d'Exploitation du Bistrot, légalement convoqué, s'est réuni au bistrot.

Effectif légal du Conseil d'Exploitation : 5

Nombre de membres en exercice : 5

Nombre de membres présents physiquement : 4

Nombre de membres votants : 5

Participation du Directeur (Monsieur Franck Le Coq) : Oui

Date de la convocation : 25/04/2025

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
COUTURIER	Virginie		X	M. Lалуcaa	
POLLET	Alain	X			

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat : Monsieur Mora est candidat

Monsieur Mora est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2025-06 : Admission en non-valeur pour le budget du Bistrot du Pradeau

Rapporteur : Monsieur Le Président

En date du 25 mars 2025, le trésor public nous a demandé de mettre en non-valeur les recettes suivantes :

- Nespresso mandat annulatif n°1 de 2021 double paiement de facture de 50.68€
- Délégation Militaire Pyrénées Atlantiques titre n° 8 de 2019 rallye citoyen 375.00€

Ces pertes seront mandatées à l'article suivant :

Section fonctionnement

Article 6541 – Admission en non-valeur (+425.64€)

Par ces motifs, le Conseil d'Exploitation est invité à :

VALIDER

Art 1 – L'écriture comptable ci-dessus.

Avis :

Favorable : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

